-2020-

Cahier d'information sur les collectes

À détacher - calendrier à l'intérieur

Boisbriand

À PROPOS

La gestion des matières résiduelles est un défi collectif. La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, qui s'applique à l'ensemble des municipalités du Québec, vise à réduire considérablement les matières résiduelles pour n'éliminer que le résidu ultime, celui qui n'a aucun débouché. En vertu de celle-ci, il sera interdit, dans l'avenir, d'enfouir des matières recyclables, compostables ou autrement valorisables.

Depuis l'arrivée de la collecte des matières compostables à Boisbriand en 2015, la quantité de déchets voués à l'enfouissement est en baisse significative. C'est un pas résolu dans la bonne direction.

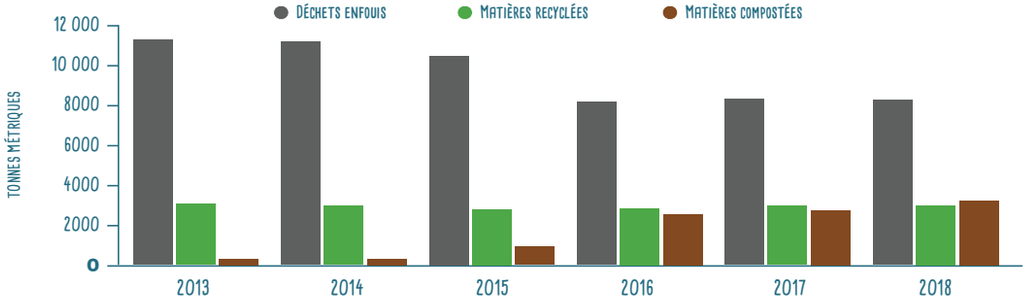

« Depuis les dernières années, beaucoup d'efforts ont été consentis afin de réduire la quantité de matières enfouies. La seule façon de continuer dans cette voie, c'est de travailler ensemble. J'espère que ce cahier vous informera tout autant qu'il vous fournira des trucs pour l'avenir. »

– Marlene Cordato, mairesse

« Pour en faire encore plus, il est nécessaire de repenser nos habitudes, de modifier nos comportements de consommateurs et de réduire à la source. Des idées de gestes concrets à poser sont données dans ce cahier. »

– Jean-François Hecq, conseiller municipal et président de la Commission de l'environnement

RAPPEL SUR LES COLLECTES

- Les collectes ont lieu entre 7 h et 18 h.
- Période de dépôt : à partir de 18 h la veille de la collecte, et au plus tard à 7 h le jour même.
- Retrait des bacs au plus tard à 22 h le jour de la collecte.
- Lors des collectes régulières, seul le contenu des bacs est ramassé.
- Vos bacs n'ont pas été vidés? Contactez la Ligne verte.

Où et comment placer les bacs

- Les bacs doivent être placés côte à côte, à au moins 30 cm (1 pi) les uns des autres et à une distance d'au moins 1 m (3 pi) de tout obstacle (auto, poteau, muret).
- Les bacs doivent être placés dans l'entrée privée (et non dans la rue) et les roues doivent être placées du côté de la résidence.
- Les bacs et les matières ne doivent pas nuire à la circulation et aux opérations de déneigement; ils ne doivent pas non plus empiéter sur la voie cyclable ou les passages piétonniers.

ÇA VA OÙ?

L'application mobile Ça va où? de Recyc-Québec est un outil de recherche facilitant le tri des matières dans le but de les acheminer au bon endroit. Téléchargez-la dès maintenant!

LES I.C.I.

Alors que les citoyens multiplient les efforts, les I.C.I. (industries, commerces et institutions) qui génèrent des matières résiduelles similaires à celles des secteurs résidentiels sont invités à emboîter le pas et à faire leur part afin de réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement. Pour les aider, ces établissements peuvent obtenir un accompagnement personnalisé visant à mieux gérer leurs matières résiduelles. Pour en savoir plus, communiquez avec la Ligne verte.

Les matières recyclables

Collecte hebdomadaire (à l'année)
Journée de collecte déterminée par votre adresse. Matières acheminées aux centres de tri Tricentris (Lachute et Terrebonne).

Contenants autorisés

Collecte régulière

Bacs roulants (fournis par la Ville) ou conteneurs (chargement frontal ou semi-enfouis)

NOUVEAU! Collecte avec surplus

Lors de certaines périodes indiquées au calendrier, les surplus de matières recyclables, placés à côté des bacs, seront acceptés sous les formes suivantes : sac de plastique transparent, ballot et contenant recyclable (max. 23 kg – 50 lb chacun)

Matières acceptées

La majorité des matières recyclables acceptées répondent aux deux conditions suivantes :

- C'est un contenant, un emballage ou un imprimé.
- C'est fait de papier, de carton, de verre, de plastique ou de métal.

Trucs de pro :

- Séparez les diverses composantes recyclables d'un même élément avant de placer celui-ci dans le bac (p. ex., couvercle et contenant, circulaires et sac de plastique, boîte de biscuits et plateau de plastique, etc.).
- Déposez les matières de façon pêle-mêle, sans les emboîter.
- Il n'est pas nécessaire de rincer les contenants, mais le fait de les vider adéquatement (p. ex., avec une spatule) permet d'offrir de meilleures conditions de travail aux trieurs.

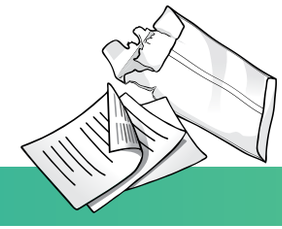

Papier

✓	Papiers, journaux, circulaires, dépliants, revues, livres (sans couverture ni reliure)
✗	Papiers souillés, cirés, sablés, glacés (p. ex., photos), d'aspect métallisé ou papier parchemin, papier carbone, enveloppes matelassées, mouchoirs, essuie-tout, papiers peints, feuilles d'assouplisseur, lingettes nettoyantes
!	Rassembler le papier déchiqueté dans un sac de plastique transparent. Il n'est pas nécessaire d'enlever les fenêtres des enveloppes ni les broches.

Verre

✓	Bouteilles et contenants alimentaires de toute forme et couleur
✗	Verres à boire, cristal, pyrex, miroirs, vitre, céramique, poterie, ampoules, tubes fluorescents

Métal

✓	Boîtes de conserve, bouchons, couvercles, papiers et assiettes d'aluminium, canettes de boisson, petits articles fabriqués exclusivement en métal (p. ex., cintres, moules à gâteaux)
✗	Bonbonnes de propane, bouteilles en aérosol, extincteurs, outils, clous, piles, gros objets en métal (p. ex., bicyclettes, barbecues, pièces de voiture)
!	Attacher les cintres de métal ensemble. Même rouillé, le métal peut être recyclé. Même souillé, le papier d'aluminium peut être recyclé.

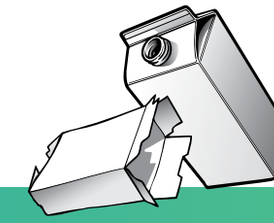

Carton

✓	Boîtes et emballages en carton, contenants à pignons (cartons de lait), contenants multicouche (Tetra Pak[MD]), verres de café à emporter
✗	Cartons souillés, cirés
!	Vider les boîtes de leur contenu et les mettre à plat. Jeter le couvercle en plastique des verres à café et les pailles des boîtes de jus. Il n'est pas nécessaire d'enlever la partie versante des contenants à pignons et multicouche.

Plastique

✓	Contenants, bouteilles, bouchons et couvercles de plastique munis d'un ruban de Möbius 1 PETE 2 PE HD 3 PVC 4 PE LD 5 PP 7 O ainsi que sacs et pellicules d'emballage qui s'étirent
✗	• Tout objet de plastique qui n'est pas un contenant ou un emballage (p. ex., paille, jouet, toile de piscine, meuble de jardin) • Tout objet de plastique sans ruban de Möbius ou avec 6 PS • Styromousse et caoutchouc • Sacs de plastique rigides qui ne s'étirent pas • Emballages de plastique métallisés (p. ex., sacs de croustilles)
!	Faire un sac de sacs pour regrouper les sacs et pellicules d'emballage qui s'étirent.

Les matières compostables

Avril à novembre : collecte hebdomadaire
Décembre à mars : collecte bimensuelle
Journée de collecte déterminée par votre adresse. Matière acheminées au site de compostage Mironor (Brownsburg-Chatam).

Contenants autorisés

Collecte régulière

Bacs roulants (fournis par la Ville) ou conteneurs (chargement frontal ou semi-enfouis)

NOUVEAU! Collecte avec surplus

Lors de certaines périodes indiquées au calendrier, les surplus de matières compostables, placés à côté des bacs, seront acceptés dans les contenants suivants :
récipient rigide à poignée marqué d'un V, sac de papier, boîte de carton ou sac de plastique transparent (max. 23 kg – 50 lb chacun)

Remarque : Les résidus de jardin dans les sacs de plastique sont acceptés SEULEMENT lors des collectes spéciales avec surplus et doivent être placés **à l'extérieur** des bacs.

Aucun sac de plastique (même compostable) n'est accepté à l'intérieur du bac brun.

Les sacs de plastique constituent l'option la moins écologique puisqu'ils doivent être retirés du reste, produisant un déchet supplémentaire.

Matières acceptées

La majorité des matières compostables acceptées répondent à l'une des trois conditions suivantes :

- Ça se mange (ou c'est une partie de quelque chose qui se mange).
- C'est un résidu de jardin.
- C'est en papier ou en carton.

Résidus alimentaires

✓	Aliments crus, cuits, frais ou périmés, incluant pelures, noyaux, os, carcasses, carapaces et coquilles

Résidus de jardin

✓	Feuilles, gazon, herbes, fleurs, plantes, cônes et aiguilles de conifères, copeaux non traités, petites branches (max. de 4 cm x 30 cm), retailles de haies, terre et terreau (attention au poids du bac)
✗	Plantes envahissantes, bûches et souches, grandes branches (plus de 4 cm x 30 cm), bois traité, peint ou teint

Papier/carton

✓	Boîtes et assiettes de carton, moules en papier (muffins), papier parchemin, essuie-tout, serviettes de table, mouchoirs, papier à main, journaux et circulaires (pour emballer les aliments), sacs en papier (avec ou sans pellicule cellulosique), filtres à café et sachets de thé
✗	contenants multicouche, contenants Tetra Pak[MD], papiers et cartons cirés, glacés (p. ex., photos) ou laminés (p. ex., boîtes de repas congelés), feuilles d'assouplisseur, lingettes nettoyantes

Autres

✓	Cheveux, poils, plumes, bouchons de liège naturels, cendres (refroidies depuis plus de 72 h), cure-dents et bâtonnets de bois, litières et excréments d'animaux domestiques, fumier de poule, produits et emballages de plastique certifiés compostables par le Bureau de normalisation du Québec (sauf les sacs)
✗	Sacs de plastique (ordinaires, biodégradables ou compostables), couches et protections hygiéniques, résidus de construction, de rénovation ou de démolition, verre, plastique, métal, résidus domestiques dangereux, textiles, cire

Autres collectes

Collecte de sapins naturels (janvier)

Aucune inscription requise. Les sapins doivent être dépourvus de toute décoration.

Collecte de branches (mai à octobre)

Sur inscription seulement auprès de la Ligne verte

- Dimensions maximales des branches : 20 m (8 pi) de longueur et 20 cm (8 po) de diamètre
- Ne pas les empiler à plus d'un mètre de hauteur
- Gros diamètre des branches dirigé vers la rue
- Branches non attachées ni emmêlées
- Souches retirées

Collecte de retailles de cèdre (mai à octobre)

Sur inscription seulement auprès de la Ligne verte

Les déchets

Collecte aux quinzaines
Journée et secteur de collecte déterminés par votre adresse. Matières acheminées aux sites d'enfouissement (Lachute et Sainte-Sophie).

Contenants autorisés

Collecte régulière

Bacs roulants (fournis par la Ville) ou conteneurs (chargement frontal ou semi-enfouis). **Vérifiez votre secteur de collecte (A ou B).**

Matières acceptées

Matières non recyclables, non compostables, non valorisables, sans danger et en fin de vie utile

Collecte des déchets excédentaires

Dans les secteurs résidentiels, une fois par mois, les déchets (encombrants) qui n'entrent pas dans le bac sont ramassés.

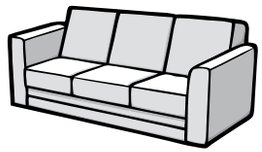

Conditions de collecte :

- Résidus empilés de façon ordonnée, ensachés ou liés en paquets (aucun bac n'est vidé lors cette collecte)
- Poids maximal de 23 kg (50 lb) par sac ou paquet
- Volume maximal de 5 m^3 (176 pi^3) par adresse

Matières refusées :

- Matériaux de construction avec clous, trop lourds ou en trop grande quantité
- Résidus compostables ou recyclables
- Résidus électroniques
- Résidus dangereux
- Gros électroménagers
- Branches, troncs et souches d'arbres
- Pneus
- Palettes de bois

Tendance zéro déchet

De plus en plus populaire, la tendance zéro déchet permet de réduire les matières résiduelles générées, puisque le déchet le moins polluant est celui qui n'existe pas.

Si la démarche vous intéresse, voici les cinq étapes à suivre pour tendre vers ce mode de vie :

1-REFUSEZ tout ce dont vous n'avez pas besoin. Dites non aux échantillons gratuits, aux cadeaux d'entreprise, aux articles promotionnels, aux sacs de plastique, aux pailles et aux produits suremballés ou emballés individuellement.

2-RÉDUISEZ votre consommation de biens. Donnez ou vendez les vêtements, meubles et objets que vous n'utilisez plus (et évitez d'en acheter d'autres). Limitez vos achats aux produits essentiels.

3-RÉUTILISEZ tout ce qui peut avoir une deuxième vie. Évitez les produits à usage unique ou les produits jetables. Apportez vos sacs et vos plats à l'épicerie, traînez votre gourde d'eau, votre tasse à café et de la vaisselle lavable pour vos lunchs. Essayez les produits en vrac, en prenant soin d'apporter vos propres contenants. Lorsque possible, favorisez l'achat de seconde main (friperies, petites annonces, ventes de garage).

4-RECYCLEZ tout ce qui peut l'être, à la maison ou sur la route, en déposant les articles dans les bacs de recyclage, au centre de multirecyclage et dans les autres points de dépôt officiels. Favorisez l'achat de produits peu emballés, dans des matières recyclables (et recyclées).

5-COMPOSTEZ les résidus organiques. Pratiquez l'herbicyclage et le feuillicyclage, en déchiquetant et en laissant sur place les résidus de gazon et les feuilles pour produire un engrais naturel sans frais.

Subventions

La Ville de Boisbriand offre une subvention pour l'achat de couches lavables et de protections hygiéniques durables, notamment :

- compresses d'allaitement lavables
- couches lavables pour bébés
- couches lavables pour la piscine
- couches lavables pour adultes
- coupes menstruelles
- culottes d'apprentissage lavables
- culottes absorbantes lavables
- serviettes hygiéniques lavables
- protège-dessous lavables

Information : 450 435-1954, poste 444

Autres ressources

Responsabilité élargie des producteurs (REP)

Certaines matières sont visées par des programmes de récupération mis sur pied par les producteurs. Plusieurs points de dépôt sont à la disposition des citoyens, dont le centre de multirecyclage où les produits sont acceptés GRATUITEMENT.

Information : *onenprendsoin.recyc-quebec.gouv.qc.ca*

Peintures

www.ecopeinture.ca

Huiles, liquides de refroidissement et antigels

www.soghu.com

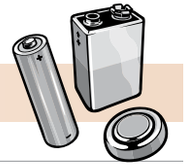

Piles

www.appelarecycler.ca

Résidus électroniques et informatiques

www.recyclermeselectroniques.ca

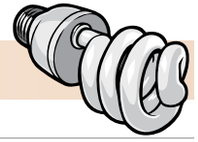

Lampes au mercure

www.recycfluo.ca

Centre de multirecyclage

Site de réemploi et de récupération des matières résiduelles à la disposition des citoyens de Boisbriand et de Sainte-Thérèse (preuve de résidence exigée)

105, rue Blanchard, Sainte-Thérèse
Horaire, tarifs et information : 450 434-1440, poste 2149

NOUVEAU! Dès janvier 2020, le centre de multirecyclage sera ouvert les samedis de 12 h à 17 h en période hivernale.

Résidus acceptés GRATUITEMENT

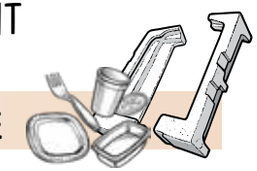

Polystyrène 6 et styromousse

Propre, sans étiquette ni contaminant

Résidus domestiques dangereux

Ils doivent être dans leur contenant d'origine ou être clairement identifiés.

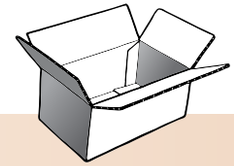

Matières recyclables

Surplus de papier, de carton, de verre, de plastique ou de métal

Pneus sans jante

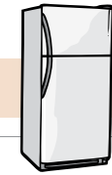

Électroménagers

Résidus acceptés moyennant des frais

- Résidus de construction, de rénovation ou de démolition
- Résidus verts
- Meubles
- Pneus avec jante

Grenier populaire des Basses-Laurentides

La Ville de Boisbriand a une entente avec l'organisme à but non lucratif Grenier populaire des Basses-Laurentides pour la cueillette à domicile des meubles (en bon état) et des électroménagers (fonctionnels ou non).

Information et cueillette à domicile : 450 623-5891

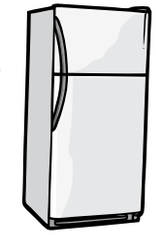

Autres ressources

Comptoir d'aubaines Notre-Dame-de-Fatima

À venir en 2020

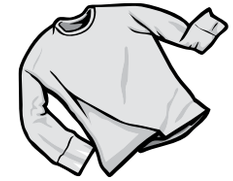

Le Support – Fondation de la déficience intellectuelle

Boîtes de dons :

- Stationnement du Costco
- Stationnement du Frais de la ferme Esposito
- Stationnement du dépanneur Couche-Tard
  1000, boul. de la Grande-Allée

Grands frères et grandes sœurs du Grand Montréal

Boîte de dons :

- Stationnement du Super C

Ligne verte
450 435-1954, poste 444, ou
ligne.verte@ville.boisbriand.qc.ca
info.boisbriand.ca/collectes

Journées et secteurs des collectes

Applicables aux collectes régulières, aux collectes de surplus ainsi qu'aux collectes des déchets excédentaires.

Secteur A

RUE	JOURNÉE
A	
Adrien-Chartrand	Mardi
Alexandre-le-Grand	Jeudi
Alexis-Carrel	Jeudi
Alfred-Pellan	Jeudi
Anderson	Jeudi
Anquetil	Jeudi
Antoine-Daniel	Jeudi
Aragon	Jeudi
Aristote	Jeudi
B	
Bastille	Vendredi
Beaujolais	Vendredi
Beauséjour	Vendredi
Bergerac	Vendredi
Bériot	Vendredi
Biarritz	Vendredi
Blais	Vendredi
Boischatel	Vendredi
Boiselle	Vendredi
Bolduc	Vendredi
Borduas	Vendredi
Bossuet	Vendredi
Bourassa	Vendredi
Bourgogne	Vendredi
Brébeuf	Vendredi
Bretagne	Vendredi
Brisson	Vendredi
Bruyère	Vendredi
Bujold	Vendredi
C	
Cabana	Jeudi
Cadoret	Jeudi
Camus	Mardi
Cardinal	Jeudi
Carignan (nos 1103 à 1151)	Jeudi
Carpentier	Mercredi
Cartier	Mercredi
Castelneau	Mercredi
Chablis	Jeudi
Chabot	Mercredi
Chambord	Mercredi
Chambrier	Mardi
Champagne	Mercredi
Champfleury	Mardi
Champigny	Mardi
Champlain	Mardi
Chanterelle	Mercredi
Charles-Darwin	Mercredi
Châtaignier	Mercredi
Chênaies	Mercredi
Chevalier	Jeudi
Chevrillard	Mercredi
Chopin	Mardi
Claudel	Mardi
Clemenceau	Mardi
Commissaires	Mardi
Commune	Mercredi
Coubertin	Mercredi
Courcelles	Mardi
Courval	Mardi
Cousteau	Mercredi
D	
De Boisbriand	Mardi
Debussy	Mercredi
De Callières	Mardi
Delacroix	Mercredi
Delage	Mercredi
Descartes	Mercredi
Diderot	Mercredi
Dubois (no 2000)	Vendredi
Dunant	Mercredi
E	
Elzéard-Bouffier	Vendredi
Entreprises	Jeudi
F	
François-Brassard	Vendredi
Frédéric-Back	Vendredi
G	
Galais	Jeudi
Germaine-Guèvremont	Jeudi
Grande-Allée (nos 505 à 1700)	Mardi
Grande-Allée (nos 3153 à 3245)	Vendredi
Grande-Côte (nos 156 à 380)	Mardi
I	
Ignace-Bourget	Vendredi
Île-de-Mai	Mardi
Île-Malouin	Mardi
Île-Morris	Mardi
Îles	Mardi
J	
Jacques-Brel	Vendredi
Jean-Besré	Vendredi
Jean-Charles-Bonenfant	Vendredi
Jean-Giono	Jeudi
Joly	Jeudi
J.-E.-Bernier	Vendredi
L	
Lavigne	Jeudi
Lionel-Bertrand	Vendredi
Louis-Dantin	Mercredi
M	
Maillé	Mardi
Manoir	Mardi
Marius-Barbeau	Vendredi
Merlettes	Mardi
N	
Norman-Bethune	Vendredi
P	
Papineau	Jeudi
Péribonka	Jeudi
Perron	Jeudi
Picasso	Jeudi
Pierre-Bourgault	Vendredi
Pierre-Dansereau	Mercredi
Pins	Mardi
Prévost	Jeudi
Promenade	Jeudi
Provencher	Jeudi
R	
Raymond	Vendredi
Renaissance	Vendredi
Renaud	Vendredi
Rivière-Cachée	Vendredi
Roi-René	Vendredi
Rose-des-Cèdres	Jeudi
S	
Sanche (nos 307 à 399)	Jeudi
Serge-Deyglun	Mercredi
T	
Trépanier	Jeudi

Secteur B

RUE	JOURNÉE
1re Avenue	Jeudi
2e Avenue	Jeudi
3e Avenue	Jeudi
4e Avenue	Jeudi
5e Avenue	Jeudi
6e Avenue	Jeudi
9e Avenue	Jeudi
A	
Alain-Grandbois	Mardi
Alfred-DesRochers	Mercredi
Alfred-Laliberté	Vendredi
Ambroise-Lafortune	Vendredi
André-Laurendeau	Vendredi
Arthur-Buies	Vendredi
B	
Balzac	Vendredi
Baudelaire	Vendredi
Beaudet	Vendredi
Bernard	Vendredi
Blanche-Lamontagne	Vendredi
Boisclair	Vendredi
Bolivar	Vendredi
Bougainville	Vendredi
Brahms	Vendredi
Brassens	Vendredi
C	
Calixa-Lavallée	Mercredi
Card	Mercredi
Carignan (nos 500 à 593)	Mardi
Caumartin	Mardi
Chabanel	Mercredi
Chamberlain	Mercredi
Chambly	Mercredi
Champêtre	Mardi
Chapais	Mercredi
Charlesbourg	Mercredi
Charles-Olivier	Mardi
Charlevoix	Mercredi
Charlotte-Boisjoli	Vendredi
Châteauneuf	Mardi
Châtelois	Mardi
Châtillon	Mardi
Chaumont	Mardi
Chauvenet	Mardi
Chauvin	Mercredi
Chavigny	Mercredi
Chayer	Mardi
Chénier	Mercredi
Clément	Mercredi
Cloutier	Mercredi
Colbert	Mardi
Collin	Mercredi
Colombier	Mardi
Constant	Mardi
Côte Nord	Vendredi
Côte Sud	Vendredi
Cotnoir	Mardi
Cournoyer	Mardi
Courville	Mardi
Couturier	Mardi
Curé-Boivin	Jeudi
Curie	Mercredi
D	
De Beauvoir	Vendredi
Diane-Juster	Mercredi
Doris-Lussier	Vendredi
Dubois (nos 1 à 42)	Jeudi
E	
Élisabeth	Mercredi
Émile-Nelligan	Mercredi
F	
Félix-Leclerc	Mercredi
Ferland	Vendredi
Filion	Mercredi
Fortin	Mercredi
Francs-Bourgeois	Vendredi
G	
Gabrielle-Roy	Mercredi
Garneau	Mardi
Gauguin	Mardi
Gilles	Jeudi
Gilles-Vigneault	Mercredi
Grand-Saint-Charles	Vendredi
Grande-Allée (nos 3305 à 4640)	Vendredi
Grande-Côte (nos 21 à 120)	Jeudi
Grande-Côte (nos 383 à 740)	Mercredi
Grandes-Tourelles	Vendredi
Guindon	Mercredi
H	
Hubert-Aquin	Mercredi
J	
Jacques-Beauchamp	Vendredi
Jacques-Godbout	Mardi
Jean-Desprez	Mercredi
Jean-Duceppe	Mercredi
Jean-Paul-Lemieux	Vendredi
Jean-Pierre-Ferland	Mercredi
Jordi-Bonet	Vendredi
L	
La Fayette Est	Vendredi
La Fayette Ouest	Vendredi
Langevin	Vendredi
Lapointe	Mercredi
Laurent-O.-David	Mercredi
Lauzon	Vendredi
La Vérendrye	Vendredi
Lavoisier	Vendredi
Letellier	Mercredi
Lucille-Dumont	Mercredi
M	
Marcel-Lacasse	Vendredi
Marguerite-Bourgeoys	Vendredi
Marie-C.-Daveluy	Mercredi
Marie-Rose	Jeudi
Mille-Îles	Mercredi
Montcalm	Vendredi
P	
Pagnol	Jeudi
Panet	Mercredi
Pariseau	Jeudi
Parthenais	Jeudi
Pascal	Jeudi
Pasteur	Jeudi
Patriotes	Jeudi
Péladeau	Jeudi
Pelchat	Jeudi
Pellerin	Jeudi
Pelletier	Jeudi
Pépin	Jeudi
Picard	Jeudi
Pierrefontaine	Jeudi
Piette	Jeudi
Plessis	Mercredi
Poitras	Jeudi
Pomerol	Jeudi
Pothier	Jeudi
Principale	Mercredi
R	
Raymond-Lévesque	Vendredi
Réal-Béland	Vendredi
Robert	Mercredi
Roger-Lemelin	Vendredi
S	
Sainte-Henriette	Vendredi
Sanche (nos 201 à 305)	Jeudi
Y	
Yvonne-Lacroix	Mercredi

NOTE **Industries, commerces et institutions :** Fiez-vous aux journées indiquées ci-dessus pour déterminer votre jour de collecte des matières recyclables et compostables. La collecte des ordures a lieu le jeudi.

Propriétés desservies par un conteneur régulier ou semi-enfoui : Les collectes ont lieu le mardi ou le vendredi.

Calendrier des collectes

Information : *www.boisbriand.ca*

- Collecte de compost
- Collecte de surplus de compost
- Collecte des déchets excédentaires
- Collecte de recyclage
- Collecte de surplus de recyclage
- Collectes reportées au samedi 4 janvier
- Collecte des déchets secteur A
- Collecte des déchets secteur B
- Collectes devancées au jeudi 24 décembre
- Collecte de sapins (aucune inscription requise)

Janvier 2020

A et B		L	M	M	J	V
	A			1	2	3
	B	6	7	8	9	10
	A	13	14	15	16	17
	B	20	21	22	23	24
	A	27	28	29	30	31

Février 2020

A et B		L	M	M	J	V
	B	3	4	5	6	7
	A	10	11	12	13	14
	B	17	18	19	20	21
	A	24	25	26	27	28

Mars 2020

A et B		L	M	M	J	V
	B	2	3	4	5	6
	A	9	10	11	12	13
	B	16	17	18	19	20
	A	23	24	25	26	27
	B	30	31			

Avril 2020

A et B		L	M	M	J	V
	B			1	2	3
	A	6	7	8	9	10
	B	13	14	15	16	17
	A	20	21	22	23	24
	B	27	28	29	30	

Mai 2020

A et B		L	M	M	J	V
	B					1
	A	4	5	6	7	8
	B	11	12	13	14	15
	A	18	19	20	21	22
	B	25	26	27	28	29

Juin 2020

A et B		L	M	M	J	V
	A	1	2	3	4	5
	B	8	9	10	11	12
	A	15	16	17	18	19
	B	22	23	24	25	26
	A	29	30			

Juillet 2020

A et B		L	M	M	J	V
	A			1	2	3
	B	6	7	8	9	10
	A	13	14	15	16	17
	B	20	21	22	23	24
	A	27	28	29	30	31

Août 2020

A et B		L	M	M	J	V
	B	3	4	5	6	7
	A	10	11	12	13	14
	B	17	18	19	20	21
	A	24	25	26	27	28
	B	31				

Septembre 2020

A et B		L	M	M	J	V
	B		1	2	3	4
	A	7	8	9	10	11
	B	14	15	16	17	18
	A	21	22	23	24	25
	B	28	29	30		

Octobre 2020

A et B		L	M	M	J	V
	B				1	2
	A	5	6	7	8	9
	B	12	13	14	15	16
	A	19	20	21	22	23
	B	26	27	28	29	30

Novembre 2020

A et B		L	M	M	J	V
	A	2	3	4	5	6
	B	9	10	11	12	13
	A	16	17	18	19	20
	B	23	24	25	26	27
	A	30				

Décembre 2020

A et B		L	M	M	J	V
	A		1	2	3	4
	B	7	8	9	10	11
	A	14	15	16	17	18
	B	21	22	23	24	25
	A	28	29	30	31	